

POLITIQUE PROVINCIALE

DISCOURS - PROGRAMME

PRONONCE PAR

L'HON. M. LOMER GOUIN

PREMIER MINISTRE

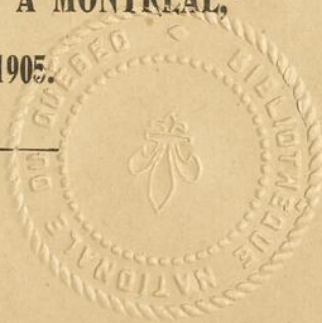
DE LA PROVINCE DE QUEBEC

A L'ECOLE MONTCALM, A MONTREAL,

LE 5 AVRIL 1905.

QUÉBEC

1908





FC
2923.2
G68026
1908

DISCOURS-PROGRAMME

PRONONCE PAR

L'Honorable M. Lomer Gouin

Premier Ministre de la Province de Québec

A L'ECOLE MONTCALM, A MONTREAL

LE 5 AVRIL 1905

Messieurs les électeurs de Saint-Jacques,

Au nom du parti libéral, au nom de mes valeureux collègues du cabinet, au nom de la députation libérale de cette province et en mon nom personnel, je vous remercie bien cordialement de votre belle démonstration de ce soir.

Je ne puis oublier que c'est dans Saint-Jacques que j'ai commencé ma carrière politique et que ce sont les électeurs de cette division qui m'ont, en 1897, donné le témoignage de confiance le plus beau qu'un homme du peuple puisse recevoir de ses concitoyens.

C'est peut-être téméraire de ma part, mais je viens vous demander le renouvellement de mon mandat de député. C'est la quatrième fois depuis l'élection de 1897 que vous êtes appelés à dire si j'ai bien servi vos intérêts et ceux de ma province. Trois fois, vous m'avez donné un témoignage unanime de votre confiance. J'espérais que la quatrième passerait; mais, dans tous les cas, à quelque chose malheur est bon. Si la lutte que l'on me fait n'est pas un très grand malheur, elle aura au moins du bon. Elle m'aura fourni l'occasion de vous dire, de dire à la province quel sera le programme du nouveau gouvernement.

LE PROGRAMME LIBÉRAL DE 1897

Le parti libéral a fait la campagne électorale de 1897 en promettant de restaurer les finances de la province, de mettre fin aux déficits budgétaires, de ne pas augmenter la dette provinciale sans avoir un revenu suffisant pour faire face à de nouvelles obligations, et d'augmenter, dans la mesure de nos ressources financières, les octrois pour l'agriculture, la colonisation et l'instruction publique.

Le parti libéral est au pouvoir depuis près de huit ans, et nous pouvons dire avec un légitime orgueil que toutes ces promesses ont été tenues à la lettre.

Chaque année, les recettes ont non seulement suffi à solder les dépenses, elles les ont excédées. Voici un tableau exact du surplus de nos recettes ordinaires sur nos dépenses ordinaires et extraordinaires pour chacune des six dernières années :

1898-1899.....	\$ 22,556.22
1899-1900.....	18,192.47
1900-1901.....	47,174.56
1901-1902.....	24,492.56
1902-1903.....	103,712.22
1903-1904.....	85,217.30

Nous n'avons pas emprunté un seul sou. Bien loin de là, la dette flottante a été diminuée de \$248,375.67, et la dette consolidée de \$543,120.01.

Les gouvernements Marchand et Parent ont aussi augmenté les subsides de la colonisation, de l'agriculture et de l'instruction publique. Il me suffira de citer quelques chiffres des comptes publics pour vous le démontrer.

Ainsi, les chemins de colonisation nous ont coûté \$130,000 pendant l'année fiscale 1903-04 ; ils nous avaient coûté \$110,000 pendant l'année fiscale 1895-1896. C'est une augmentation de près de 20 pour cent.

En 1904, nous avons dépensé \$247,000 pour l'agriculture ; la dépense de 1896 ne s'élevait qu'à la somme de \$173,912. C'est une augmentation de plus de 40 pour cent.

Enfin, en 1904, nous avons payé \$463,390 comme octroi à l'instruction publique, tandis que l'octroi de 1896 n'a été que de \$370,260. C'est une augmentation de \$93,130, de 25 pour cent.

Ces augmentations n'ont pas été, sans doute, aussi considérables que les auraient désirées les deux gouvernements qui se sont succédé depuis 1897 ; elles marquent cependant un progrès sensible, si l'on veut bien tenir compte de l'exiguité de nos ressources pécuniaires.

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT.

Quel sera le programme du nouveau gouvernement ? Le peuple de la province de Québec a droit de me poser cette question et c'est mon devoir de lui répondre catégoriquement.

Notre programme sera l'amplification de celui de 1897. Nous nous efforcerons d'accroître nos revenus afin de répondre, de mieux en mieux, aux besoins du moment, mais nous devons vivre suivant nos moyens.

Depuis 1897, les gouvernements Marchand et Parent ont prêché et pratiqué l'économie. Nous prêcherons et pratiquerons l'économie.

En 1897, le regretté M. Marchand a inscrit en tête du programme libéral : Equilibre des dépenses et des recettes. Ce sera aussi notre ligne de conduite de vivre suivant nos moyens. Cette règle de vie est d'ailleurs celle de tout homme sage et honnête, et nous estimons qu'elle doit être celle de tout gouvernement prudent et véritablement soucieux des intérêts de cette province.

Mais si nous devons nous faire un devoir de maintenir l'équilibre dans nos finances, nous sentons qu'il nous incombe plus que jamais d'accroître nos revenus afin de donner une poussée plus vigoureuse à l'œuvre patriotique de l'éducation et de la colonisation et au développement plus intense de nos industries, agricole, forestière et minière.

LES REVENUS DE LA PROVINCE

Le premier service que le peuple ait à attendre de ceux qui sont chargés de le diriger, c'est qu'ils lui disent la vérité.

Permettez-moi donc, avant de rechercher avec vous comment nous pourrions augmenter nos recettes, de vous dire quelles sont nos sources de revenus.

En vertu de la constitution de 1867, ces sources sont de trois sortes :

1. Les taxes et contributions directes ;
2. Le domaine public, savoir : nos terres, nos mines, nos pêcheries ;
3. Le subside fédéral.

Pendant la dernière année fiscale, nos recettes totales ont été de \$4,880,686.54. Le domaine public y a contribué jusqu'à concurrence de la somme de \$1,360.885.72. Le gouvernement fédéral nous a payé \$1,282,042.08 à titre de subside organique, de subsides

spéciaux, d'intérêts sur subventions aux chemins de fer et d'intérêts sur fonds en fidéicomis. Et nous avons perçu \$2,237,788.74 de diverses sources, telles que licences, timbres judiciaires, droits de succession, timbres d'enregistrement, frais de législation, etc.

LES IMPÔTS

Nos besoins sont tellement urgents qu'ils nous faut de toute nécessité trouver le moyen d'augmenter nos recettes. Comment atteindre ce but, voilà la difficulté.

Il ne saurait être question de faire revivre les taxes de 1892. L'électorat n'en veut pas ; il l'a déclaré de façon bien expresse par son verdict de 1897.

Il est cependant un impôt que semble réclamer le vœu populaire et qui serait d'un grand appoint à notre trésor : c'est celui qui frapperait chaque transaction de la bourse. La chose est praticable ; elle existe dans plusieurs pays d'Europe. Le gouvernement décrèterait-il cette taxe ? Qu'il me suffise de vous dire qu'il est à étudier cette importante question.

Mais, si nous ne pouvons nous créer des revenus en imposant de nouvelles taxes, notre devoir est de surveiller avec soin la perception de tous les deniers qui sont dus à la province. C'est le lot de l'honorable M. McCorkill, dont le zèle dans le passé est pour l'avenir la garantie d'un dévouement inaltérable.

Forcé nous est donc de concentrer nos efforts sur le domaine public et auprès du trésor fédéral.

LE DOMAINE PUBLIC

Notre domaine national est immense. Ses richesses sont incalculables. Il est couvert des bois les plus divers et les plus précieux pour le commerce et l'industrie. Il est sillonné de nombreuses rivières flottables et de torrents dont les courants impétueux, s'ils étaient domptés, porteraient le mouvement et la fécondité sur tout notre territoire. Nos forêts sont des plus giboyeuses. Le poisson abonde dans nos innombrables lacs. Notre sol recèle des minerais de toutes sortes et d'une grande valeur.

Il importe de ne pas laisser gaspiller cette richesse nationale que nos voisins nous envient. Il importe de ne pas laisser nos bois se détruire sous l'action des vents ou du feu. Il importe de ne pas laisser inactives et improductives les forces et les énergies qui dorment dans nos cascades et dans nos chutes. Il importe, au

suprême degré, de tirer le meilleur parti possible de tous ces biens dont la Providence a si richement doté la province de Québec. Pourquoi avons-nous, en 1896, reculé nos limites nord jusqu'aux rives de la baie James et assurer à notre province la propriété d'un immense territoire, si nous ne devons pas retirer de notre domaine public tous les revenus qu'il peut donner ? Autant il nous aurait valu acquérir un morceau de la lune.

ÉCOLES FORESTIÈRES

Dans tous les pays qui ont souci de leur avenir économique, la question de la conservation des forêts par une exploitation méthodique et le reboisement au besoin, est l'objet d'études sérieuses de la part des gouvernements. Aux Etats-Unis, ce problème est nettement posé. Le président Roosevelt, dans son dernier message au Congrès, y a consacré autant d'espace qu'à la question de l'agriculture.

Aussi, est-ce l'intention du gouvernement d'étudier avec soin les meilleures méthodes de réglementer l'exploitation de nos bois, afin de rendre permanente cette exploitation et d'assurer à notre province un revenu stable et toujours de plus en plus considérable.

Et si, pour atteindre ces résultats, il devient nécessaire de fonder une ou même plusieurs écoles forestières, le gouvernement fera son devoir et s'imposera ce sacrifice. Car, il ne faut pas l'oublier, non seulement nos forêts sont notre meilleure source de revenus, mais l'industrie forestière est encore, après l'agriculture, la plus importante industrie de cette province.

L'AFFERMAGE DE NOS LIMITES

Et, puisque je suis à vous parler de nos forêts, permettez-moi de rectifier une fois de plus une notion erronée qui est malheureusement trop répandue chez nous.

Beaucoup de personnes sont sous l'impression que ce que l'on appelle généralement " une vente de limites à bois ", est réellement une vente comportant alinéation complète et du fonds de terre et du bois qui y croît.

Or tel n'est pas le cas. Une vente des limites, c'est tout simplement la concession à une personne ou à une société du privilège de couper les arbres d'un certain diamètre sur un territoire déterminé, le tout moyennant le paiement du prix d'affermage, d'une rente foncière, d'une taxe de feu et de certains droits de coupe sur le bois abattu dans ce territoire.

Ces permis de coupe doivent être renouvelés d'année en année, et ils sont sujets à révocation si le concessionnaire ne se conforme pas en tout point à la loi et aux règlements des terres. Ils n'enlèvent même pas au ministre des terres le droit de concéder, pour des fins de colonisation, des terrains ou des lots compris dans la licence du concessionnaire.

On le voit, la vente des limites n'est qu'un simple affermage, tout comme le serait la location annuelle d'une prairie moyennant le paiement de certains montants proportionnels à la quantité de foin qu'y couperait le locataire.

Il n'y a donc pas lieu de blâmer un gouvernement parce qu'il a affermé la coupe des bois qui croissent sur une certaine étendue du domaine public. J'estime, au contraire, qu'un ministre des terres mérite des éloges s'il a réussi à mettre certaines limites sous coupe à des conditions avantageuses pour la province.

C'est vous dire que le gouvernement actuel affermera autant de limites qu'en réclameront les besoins véritables du commerce et de l'industrie.

Mais, en cette matière comme en toutes autres, nous procéderons avec la plus grande prudence. Les limites seront, avant que l'affermage en soit annoncé, soumises à une inspection minutieuse de nos employés. Les délais d'annonces seront suffisants pour permettre aux capitalistes de visiter convenablement ces limites et d'en apprécier toute la valeur. L'affermage se fera, comme par le passé, aux enchères publiques, mais sous la direction d'encanteurs des plus habiles.

Le gouvernement cherchera aussi les meilleurs moyens de rendre impossible l'inexploitation des limites affermées. Car ce qui constitue le véritable rendement de nos richesses forestières, ce n'est pas tant le prix du permis de coupe, le prix de vente de la limite, que les sommes qui sont payées à titre de droits de coupe sur les bois faits dans cette limite. C'est pourquoi je dis et répète : si nous voulons retirer de nos forêts tous les revenus qu'elles peuvent nous donner, affermons-en la coupe et veillons à ce que cette coupe se fasse avec méthode et sans retard.

LA PERCEPTION DES DROITS DE COUPE

On a reproché aux gouvernements qui nous ont précédés d'avoir négligé la perception des droits dus sur la coupe de nos bois ; on a même affirmé que la province perdait un million par an de ce chef. On a aussi affirmé que les concessionnaires de limites coupaient le

bois, le bois de pulpe surtout, au-dessous du diamètre réglementaire. Et on a répété ces reproches avec tant de persistance que le public semble aujourd'hui accepter ces dires pour des vérités.

Certes, il se peut que l'on ait réussi à tromper la vigilance de nos agents en certains cas ; quels sont les gouvernements qui oseraient se vanter d'avoir perçu les droits de douane ou d'accise jusqu'au dernier sou ? Mais que la province ait perdu annuellement un million, un demi-million ou même un quart de million de droits de coupe, je ne puis le croire. Ces reproches sont exagérés.

Quoi qu'il en soit, c'est la volonté du gouvernement de faire tout ce qu'il sera possible pour percevoir tout les droits de coupe qui lui seront dus, pour faire observer les lois et règlements du département des terres. Et, dussions-nous augmenter le nombre des agents, dussions-nous leur payer des meilleurs salaires, nous sommes déterminés à donner satisfaction à l'opinion publique à ce sujet et à faire verser dans la caisse provinciale tout ce qui doit y tomber.

NOS FORCES HYDRAULIQUES

On a aussi dit que la concession des forces hydrauliques par vente privée était chose absurde et qu'elle devrait toujours se faire par encan et sous forme de bail.

Je crois que dans bien des cas, la concession des forces hydrauliques ne peut avantageusement se faire par bail. A tout événement, nous ne sommes pas des doctrinaires. Nous reconnaissons que la politique n'est pas une affaire d'opinion, de préjugés et de passions. Bien comprise elle est une science ; Elle fait même partie des sciences dites expérimentales. Nous ferons peut-être un de ces jours, lorsque les circonstances nous paraîtront favorables, l'expérience de la vente ou location de pouvoirs hydrauliques par encan.

Et, quel que soit le mode de la concession, c'est notre intention bien arrêtée d'exiger dans tous les cas que les forces hydrauliques concédées soient exploitées immédiatement et permanemment. L'intérêt bien entendu de la province le demande.

UN DÉPARTEMENT DES BOIS ET FORÊTS

Vraiment, il y a tant de richesses d'enfouies dans nos forêts, dans nos terrains miniers, dans nos pêcheries, dans nos territoires de chasse et dans nos chutes d'eau, la tâche de développer ces ressources inépuisables est tellement vaste qu'il serait à propos de partager les attributions actuelles du ministre des terres. Et c'est, je crois, ce

qui sera fait avant longtemps. La question forestière mérite, à elle seule, l'attention de tout un département. Nos bois nous ont rapporté, l'an dernier, la somme de \$1,167,477.63. Il faut qu'avant dix ans nous en retirions deux millions.

LE SUBSIDE FÉDÉRAL

Mais cet accroissement du revenu par le développement plus intense de notre industrie forestière est chose aléatoire, problématique même. Il ne peut, dans tous les cas, se réaliser que dans un avenir plus ou moins éloigné.

Et pourtant nos besoins sont pressants. L'éducation, l'agriculture, la colonisation réclament des encouragements immédiats que nous ne pouvons donner parce que nos revenus sont trop restreints.

Il est cependant des revenus qui pourraient, qui devraient être augmentés immédiatement. Ce sont les subsides fédéraux.

L'augmentation du subside fédéral ! Voilà une question qui est loin d'être nouvelle ; en cette province, il y a un quart de siècle qu'elle agite l'opinion publique, et, dans la plupart des provinces-sœurs, on en parlait bien avant la conférence interprovinciale de 1887.

Jusqu'ici, le gouvernement fédéral n'a pas, il est vrai, consenti à amender la constitution à ce sujet ; mais il a du moins tacitement reconnu l'injustice du partage financier de 1867 en accordant aux nouvelles provinces, à leur entrée dans la Confédération, des conditions plus avantageuses qu'aux anciennes.

En effet, il n'y a pas à le nier, les pères de la Confédération se sont grandement trompés dans le partage des diverses sources de revenus que possédaient jusque là les provinces. On privait virtuellement de revenus les gouvernements locaux, en donnant au gouvernement central tous les droits d'accise et de douane ; on crut résoudre la difficulté en transférant au pouvoir fédéral les dettes contractées par les provinces avant 1867 pour des travaux d'utilité générale, et en lui imposant l'obligation de payer annuellement aux provinces, outre une subvention variant de 50,000 à 80,000 dollars suivant leur importance et spécialement destinée au soutien de leurs exécutifs et de leurs législatures, une subvention de 80 cts par tête basée sur la population de 1861.

C'est ainsi qu'il a été accordée à la province de Québec une subvention spécifique de \$70,000, laquelle, dans l'esprit des auteurs de l'acte de la Confédération, devait suffire à payer nos frais de gouvernement et de législation.

Or, dès la première année du nouveau régime, en 1868, nous avons dépensé, de ces deux chefs, \$213,000, soit trois fois autant que la subvention accordée. Aujourd'hui, nous dépensons plus d'un demi-million pour ces services et nos employés réclament de tous côtés des augmentations de salaires.

La subvention totale que nous recevons du gouvernement d'Ottawa, ne suffit même plus à payer nos dépenses judiciaires et scolaires.

La population a augmenté de près de 50 pour cent depuis 1861. Les frais d'administration de la justice et des écoles, comme d'ailleurs ceux des autres services, augmentent naturellement avec la population ; et cependant la subvention fédérale reste toujours la même, reste toujours basée sur le chiffre de la population de 1861.

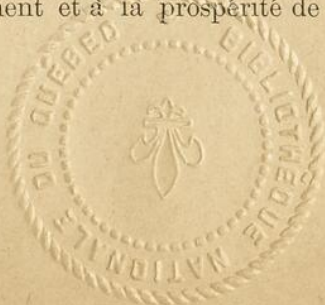
En 1867, on nous a accordé 80 cents par tête pour notre part de revenus. Nous ne recevons plus que 54 cents par tête. C'est une diminution d'un tiers.

En 1868, le gouvernement d'Ottawa a payé aux provinces, comme subventions, 24 pour cent environ du produit total des douanes et de l'accise. En 1904, il ne leur a payé que 8 pour cent de ce produit.

Le cas des autres provinces, des anciennes surtout, est identique à celui de notre province. C'est pourquoi toutes les provinces ont pris part aux conférences de 1887 et de 1902.

Nous avons confiance que les ministres fédéraux sauront reconnaître la justice des réclamations des provinces et qu'ils tiendront compte des sacrifices considérables que nous nous sommes imposés et que nous nous imposons encore pour améliorer l'agriculture, pour stimuler le commerce, pour aider l'industrie et pour agrandir le domaine de l'activité nationale en cette province.

Si les résolutions qui ont été adoptées à la dernière conférence étaient acceptées par le gouvernement d'Ottawa, le subside de la province de Québec se trouverait augmenté de \$600,000 en chiffres ronds. Cette augmentation du subside fédéral, nous la réclamons avec les provinces-sœurs, non comme une aumône, mais comme une dette de justice, dont le paiement nous permettra de donner satisfaction aux besoins, aux idées et aux vœux populaires et de travailler plus efficacement à l'avancement et à la prospérité de notre cher pays.



L'ÉDUCATION

S'il est des besoins, des idées et des vœux que le gouvernement doive satisfaire, ce sont les besoins qui se font sentir dans l'école, ce sont les idées qui se tournent vers l'éducation, ce sont les vœux que l'on forme pour l'amélioration du sort des instituteurs.

L'éducation est, en effet, la plus importante de toutes les questions politiques, économiques et sociales posées aux hommes, parce qu'elle contient la solution de toutes les autres.

Elle est l'instrument par excellence de l'avenir, puisqu'elle a pour but de façonner le cœur et le cerveau des générations de demain.

Aussi, le premier et le meilleur emploi qu'un gouvernement doive faire de ses recettes, c'est de subventionner largement ses écoles, où la jeunesse se procurera le pain de l'intelligence et de la force.

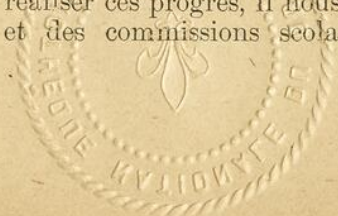
"En matière d'enseignement, a dit un éducateur français, je ne crois pas aux programmes, je crois aux hommes". Après lui, je dirai : Je crois aux bons programmes entre les mains de bons hommes, de bons éducateurs.

En effet, ce qu'il importe surtout d'améliorer, ce n'est pas tant le programme de nos écoles que la condition de nos instituteurs. Jetons un coup d'œil sur la situation présente.

Nous avons, dans la province, plus de 6,000 écoles élémentaires qui, presque toutes, sont dirigées par des institutrices. Eh bien, jusqu'en 1898, nous n'avions pour les filles qu'une seule école normale, l'Ecole normale Laval. C'est vous dire que les institutrices qui ont reçu la formation pédagogique requise forment plutôt l'exception.

En 1898, le gouvernement Marchand a fondé à Montréal l'Ecole normale Jacques-Cartier, confiée aux Dames de la Congrégation ; et l'an dernier, le gouvernement Parent a fait un contrat avec les Ursulines de Québec, pour la fondation d'une école normale à Rimouski. Nous avons, d'autre part, créé un bureau central d'examineurs, fait donner des conférences pédagogiques aux institutrices, et nous leur distribuons gratuitement un journal pédagogique. Mais cela ne saurait suffire. L'objet des écoles normales est de former, d'outiller le personnel enseignant. Il faut fonder d'autres écoles normales. La formation de l'éducateur, tel doit être, à mon avis, le point de départ de l'amélioration de notre système d'enseignement primaire ; le relèvement de la carrière de l'instituteur, tel doit être le but de la croisade qui s'impose.

Pour réaliser ces progrès, il nous faut le concours de l'opinion publique et des commissions scolaires ; pour mener à bonne fin



cette croisade, il nous faut l'aide de la presse et de tous les vrais patriotes.

Que la presse aux cents voix, aux mille voix, crie donc aux quatre coins de cette province la nécessité qu'il y a de mieux rémunérer les instituteurs et les institutrices ; que tous les amis de l'éducation se dévouent donc au relèvement de la carrière de l'enseignement. Le gouvernement, de son côté, cherchera à induire les commissions scolaires à mieux rétribuer ses maîtres et ses maîtresses d'écoles.

L'instituteur, ne l'oublions pas, est l'auxiliaire et, dans bien des cas, le suppléant du père de famille. C'est un enfant qu'il reçoit, mais c'est un homme qu'il doit rendre à la société. Sa tâche est de mettre au cœur des enfants qui lui sont confiés la vénération des traditions ancestrales, l'amour du sol canadien et l'ambition des grands lendemains.

Or, je vous le demande, ne mérite-t-elle pas deux fois le maigre salaire dont on la paie aujourd'hui, cette tâche admirable de former des citoyens, de graver dans l'âme des enfants l'empreinte de la patrie et de lui donner des connaissances qui le préparent dignement aux diverses fonctions de la vie civile ?

Il nous faut aussi sans retard rehausser le prestige des carrières usuelles en aidant la création d'écoles techniques.

Il nous faudra encore fonder, avant longtemps, en cette province un grand collège d'agriculture comme il s'en trouve un dans l'Ontario, et des écoles de hautes études commerciales comme il en existe des centaines en Europe.

Suivant la parole d'un maître français, "l'évolution économique et sociale des dernières années, la concurrence étrangère qui menace de toutes parts notre production nationale, l'introduction du machinisme, l'invasion de la science dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, nous obligent à nous armer plus fortement que jamais pour la lutte".

C'est le moment suprême de dire que "l'on ne peut, sans danger, rester étranger aux choses de son temps". Mais nous ne reculerons pas devant la tâche.

L'AMÉLIORATION DES CHEMINS RURAUX

L'éducation n'est pas la seule chose qui doive attirer l'attention du gouvernement. L'agriculture mérite aussi notre sollicitude.

Déjà la province a généreusement aidé les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture. Déjà la province a largement contribué

au développement de l'industrie laitière, et ces sacrifices n'ont certes pas été perdues. Il y a à peine quelques jours, devant le comité de l'agriculture et de la colonisation, à Ottawa, M. Ruddick, commissaire de l'industrie laitière rendait à la province de Québec ce témoignage flatteur que, non seulement elle est la plus grande productrice de beurre et de fromage du Dominion, mais encore que les meilleurs beurres de crèmeries du Canada sont fabriqués en cette province.

Ce témoignage fait grand honneur tant à nos cultivateurs qu'à nos fabricants, et il fait bon de constater que si notre province n'est pas le grenier du Canada, elle en est au moins la "laiterie".

Mais il est une œuvre qui s'impose dans nos campagnes ; c'est celle des bons chemins.

Le bon chemin, c'est la route qui permet au cultivateur, en n'importe quelle saison de l'année, d'écouler les produits de sa ferme, de livrer sa récolte aux débarcadères des chemins de fer ou des bateaux, et d'atteindre le marché voisin ; c'est la route qui le rapproche de la beurrerie ou de la fromagerie, du magasin, du village, de l'école et de l'église. Le bon chemin, c'est la nécessité de la vie agricole, c'est la condition essentielle au succès de l'agriculture.

Le gouvernement provincial a, depuis 1897 surtout, encouragé l'amélioration des chemins ruraux ; mais il reste beaucoup à faire sous ce rapport.

Pourquoi n'aurions-nous pas dans chaque district une société des bons chemins ? Déjà les cantons de l'Est en possède une ; l'œuvre de cette société a été évidemment fructueuse, car c'est dans les cantons de l'Est que l'on trouve aujourd'hui les meilleurs chemins carrossables de notre province.

Les sociétés, les cercles ont beaucoup aidé au développement de notre industrie laitière et à l'amélioration de notre bétail. Pourquoi le gouvernement n'encouragerait-il pas la formation de sociétés des bons chemins ? L'agriculture mérite cette sollicitude de la part du gouvernement ; car elle est l'assise fondamentale de la prospérité et de la grandeur future de notre province.

DES RESERVES DE COLONISATION

Il est un autre problème vital et dont la solution doit tenter tout patriote. C'est celui de la colonisation.

Coloniser, vous le savez, c'est convertir la forêt en champs de blé, c'est ouvrir de nouveaux domaines à l'industrie agricole, c'est reculer en quelque sorte les bornes de la province.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le gouvernement se dévouera à cette œuvre éminemment patriotique.

L'obstacle le plus sérieux au progrès de la colonisation a été, jusqu'à ce jour, l'éparpillement de nos colons. Dispersés dans la forêt, nos défricheurs sont inévitablement privés pendant des années des bienfaits du régime municipal et de tout système de voirie régulier. Chemins et écoles leur font défaut.

Pour faire disparaître ces obstacles, le département de la colonisation a pris l'initiative, il y a deux ans, de créer des réserves de colonisation, où il pourrait attirer et grouper les colons et exercer sur eux une protection plus efficace. C'est ainsi qu'en 1903, 419 lots de bonne terre ont été mis à l'entière disposition du ministre de la colonisation le long du chemin Gouin, dans la région nord-ouest de Montréal. C'est ainsi qu'en 1904, deux réserves ont encore été créées : l'une contenant 252 lots situés sur le chemin qui conduit de Sayabec à Matane, l'autre contenant 246 lots situés sur le chemin Mercier, dans la vallée de la Baie des Chaleurs.

Et il y a d'autres endroits où le département de la Colonisation devra établir sous peu des réserves de colonisation. Qu'il me suffise de mentionner la vallée de la rivière Mattawin, au nord de Joliette, la vallée des lacs Squatteck, et le canton de Dolmas, dans la région du Lac Saint-Jean.

La création de ces réserves sera désormais chose facile. Le département est à faire faire la classification de nos terres publiques.

Le gouvernement se propose de mettre à la disposition des braves qui voudraient se tailler un petit domaine au cœur de la forêt, plusieurs cantons de bonnes terres en différents endroits de la province. Les agents des terres recevront instructions de pousser les acheteurs de lots sur ces points. En ces cantons, les chemins précéderont les colons ou, au moins, les suivront de près. Une guerre incessante sera faite aux spéculateurs sur lots, ces frelons de la colonisation, et, dès que la colonie sera assez considérable, le gouvernement y construira et même y soutiendra pendant quelques temps des écoles.

Nous ne saurions montrer trop de tendresse envers le colon. Il est le héros des conquêtes pacifiques ; il est le citoyen et le patriote par excellence.

LES CHEMINS DE FER

Un puissant auxiliaire de la colonisation, le meilleur agent de colonisation peut-être, c'est le chemin de fer.

La province de Québec, c'est incontestable, s'est imposée de lourds sacrifices pour subventionner les compagnies de chemins de fer. Si nous ouvrons l'annuaire statistique de 1903, nous voyons que notre province a, depuis la confédération, déboursé \$17,561,089 pour aider la construction de 2,964 milles de chemin de fer, tandis que l'Ontario n'a déboursé que \$9,708,378 pour aider la construction de 5,867 milles de chemin de fer. En d'autres termes, nos subventions aux chemins de fer ont été presque deux fois aussi considérables que celles de l'Ontario, quoique notre province-sœur ait construit deux fois autant de milles de chemin de fer que nous.

Et cependant, ce sera encore notre politique de subventionner, comme nous l'avons fait à la dernière session, les chemins de fer de colonisation, c'est-à-dire ceux qui auront pour objet immédiat de relier les centres de colonisation aux marchés voisins ou d'ouvrir des terres nouvelles à l'œuvre colonisatrice.

PROTECTION A L'OUVRIER

J'ai parlé de l'ouvrier de nos champs, de l'ouvrier de nos défrichements, je ne saurais oublier l'ouvrier de nos usines.

Certaines gens demandent aux travailleurs de se liguier contre les partis existants. Je n'ai pas autorité pour parler au nom du parti conservateur, mais je puis parler pour le parti libéral, et la sollicitude que notre parti a constamment témoignée aux ouvriers devrait les rassurer pour l'avenir.

En effet, le parti libéral a inauguré l'œuvre si bienfaisante des écoles du soir ; et non-seulement il l'a inaugurée, mais il l'a bien encouragée. Preuve : le subside de ces écoles était de \$12,000 en 1898, il est maintenant de \$24,000.

Le parti libéral a créé le bureau des inspecteurs de manufactures que nous avons maintenant et qui, au dire des connaisseurs, est le mieux organisé qui existe dans toute l'Amérique.

Le parti libéral a institué un tribunal d'arbitrage et de conciliation pour le règlement des différends qui peuvent survenir entre le capital et le travail.

Le parti libéral a rendu obligatoire l'emploi d'appareils spéciaux pour la prévention des accidents.

Le parti libéral a organisé en cette province un bureau d'examineurs, pour la qualification des ingénieurs et des inspecteurs de chaudières à vapeur.

Le parti libéral a fait amender les lois de façon à placer tous les édifices publics sous la surveillance des inspecteurs du travail.

Le parti libéral a fait modifier la loi des édifices publics de façon à protéger la santé et à assurer le bien-être de ceux qui travaillent dans les grands établissements.

Le parti libéral a fermé l'usine à l'enfant de moins de 13 ans.

Le parti libéral a fait décréter l'insaisissabilité des bénéfices auxquels ont droit les membres des sociétés de secours mutuel.

Notre parti a encore encouragé de façon toute spéciale les écoles des arts et métiers.

Et ce n'est pas, croyez-moi, après avoir aussi bien servi les intérêts de la classe ouvrière, que le parti libéral la délaissera, lui faussera compagnie.

La question des accidents du travail agite l'opinion publique. Le gouvernement la règlera le plus tôt possible, en faisant adopter une loi qui, tout en tenant compte des droits des patrons, donnera aux travailleurs toute la protection qu'ils méritent si bien.

L'AUTONOMIE MUNICIPALE

Il est une question qui intéresse spécialement les citoyens de Montréal, c'est l'autonomie municipale. Or le gouvernement verra, en toute occasion, à protéger et faire respecter les droits des municipalités. Mes collègues et moi, nous sommes des partisans de l'autonomie municipale, aussi bien que de l'autonomie provinciale.

CONCLUSION

L'honorable M. Gouin a terminé son discours par une péroraison très chaude et très éloquente.

Les religions chrétiennes, dit-il, enseignent que la pensée de Dieu doit sans cesse être présente à la mémoire des croyants. De même, l'idée de patrie doit toujours être présente à l'esprit des bons citoyens.

C'est cette idée de patrie qui nous guidera dans toutes nos actions, c'est l'amour du vieux patrimoine national qui nous dirigera dans l'œuvre de progrès et d'avancement que nous voulons poursuivre pour notre province. Et quand nous aurons terminé notre carrière, achevé de creuser notre sillon, nous serons satisfaits si l'on dit de nous que nous avons fait quelque chose pour notre pays.





